

**Extrait du Registre des délibérations du conseil municipal
04380 Le CASTELLARD-MELAN
Séance du mardi 10 septembre 2013**

Date de la convocation : 2/09/2013

Sont Présents : ADAM Michel – BARDIN Chantal - BREISSAND Cédric – GODDEFROY Maurice
JULIEN Jacques – LANDOUZY Cédric – VINDEIRINHO Joseph
Excusée : GODDEFROY Coralie

Le maire ouvre la séance à 18h10
Secrétaire de séance : BARDIN Chantal

D2013/13 : Aménagement de sécurité de l'espace public au « village »

Examen de la possibilité de solliciter une partie des amendes de police, notamment pour l'aménagement de places de stationnement, après le hangar agricole sur le chemin de l'église, et remplacer ou créer des gardes corps pour l'accès handicapés et personnes à mobilité réduite devant la Mairie, dans le cadre du projet d'Aménagement Solidaire de la Région sur le hameau du Castellard.

Joseph VINDEIRINHO indique qu'il n'y a pas d'handicapé sur la commune et que ces travaux sont de nature à défigurer la cour de la Mairie et gaspiller les revenus de la commune.

Force est de remarquer que deux personnes ont des difficultés à franchir les marches existantes et que l'aménagement de la cour de la Mairie ne sera pas du luxe. Il y a obligation réglementaire de procéder à cet adaptation avant le 1^{er} janvier 2015 dont le financement est assuré majoritairement par subvention de la Région ainsi que les amendes de police et le reliquat autofinancé par la commune sans recours à l'emprunt.

Le nouveau plan de financement proposé est le suivant : Montant HT : 37 272,5. Subvention Région : 18 636. Demande de subvention Amendes de police : 8 170. Autofinancement 10 466,5. TVA 4 870. (Euros)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à ce plan de financement révisé et charge le Maire d'accomplir toutes les démarches et formalités nécessaires auprès du Conseil Général.

Contre : zéro Abstention : zéro Pour : sept

D2013/14 : Mise en place ou régularisation de conventions de servitudes pour les dépendances communales sur les hameaux du Castellard et de Mélan.

Examen des propositions :

- 1) Pour l'écoulement des eaux pluviales des abords de la Mairie et installation des réseaux humides en limite et sur la parcelle B46 de madame BREISSAND Annie : en retour cette parcelle est desservie par l'eau de source propre au hameau et pourra prétendre à un raccordement à l'eau communale en limite de propriété avec la parcelle communale B47.
- 2) Pour régulariser la présence du système autonome d'épuration de la Mairie sur la parcelle B94 de madame BREISSAND Karine et l'accès à la cour de la Mairie à l'angle de son autre parcelle B44. En retour une canalisation d'eau de source propre au hameau serait amenée aux frais de la commune le long de la route à l'angle extérieur du bâtiment de madame BREISSAND Karine, parcelle B44.

- 3) Pour recueillir les conditions d'établissement d'une servitude d'accès à la parcelle communale 117C92 enclavée en contrebas de la source communale de Mélan, auprès des propriétaires riverains des parcelles 117C94 et 117C96.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord et charge le Maire d'accomplir toutes les démarches et formalités nécessaires auprès des propriétaires et du Conservateur des Hypothèques.

Contre : zéro Abstention : zéro Pour : sept

Information et point d'avancement

- La ré-ouverture de la piste en forêt communale du Riviès, Ardouin et son prolongement sont terminés. Pour les foyers de la commune dépourvus de ressources en bois de chauffage, du bois devient disponible. Demande peut en être effectuée auprès de la Mairie.
- En cas d'échec du recours auprès du Conseil régional pour attribution du Fonds de Solidarité Locale, prévu pour l'entretien des chemins de Viérisnarde et du Villard en 2013, le Conseil est d'accord pour que la demande soit réitérée pour l'attribution du FSL en 2014
- Etat d'entretien des voies communales : l'ensemble des voies communales telles que répertoriées sur le bulletin semestriel et sur le site internet de la commune est passé en revue :
 - ✓ A remarquer que la liaison de la D3 à D17 est à rétablir au niveau de la Faïsse. Comme le chemin de la Combe, cette voie constitue un itinéraire de secours en cas d'interruption de la circulation sur la D3 du Planas au Castellard et Liouche.
 - ✓ La problématique de l'entretien du chemin du Villard a fait l'objet d'un examen détaillé.
- Un audit énergétique va être réalisé dans le cadre du Projet d'Aménagement Solidaire de la Région (PAS), porté par la Communauté des Communes, sur les appartements communaux du Castellard et de Mélan.
- Les travaux 2013 sont en bonne voie, une réparation sur le réseau d'eau reste à réaliser prochainement et un branchement reporté sur 2014.

La séance est levée à 20h

Affichage en date du 17 septembre 2013